Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Communiqué

Pour diffusion immédiate **le 6 décembre 2023**

Le faible nombre d'inspections et une application limitée des lois touchant les puits d'extraction et les carrières d'agrégats augmentent les risques d'infractions, par exemple en ce qui a trait à la surexploitation et à la réhabilitation incomplète des sites

(TORONTO) Le nombre inadéquat d'inspections effectuées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts, conjugué à une pénurie d'inspecteurs chevronnés, contribuent au non-respect des limites d'extraction et des autres exigences dans les puits d'extraction et les carrières d'agrégats. Selon le vérificateur général par intérim, Nick Stavropoulos, le Ministère ne dispose d'aucun processus pour veiller à la réhabilitation rapide des sites après les activités d'extraction.

« Les agrégats — sable, gravier, pierre et roche — sont utilisés dans tous les types de constructions, des autoroutes aux hôpitaux, mais des inspections régulières et une application constante des lois touchant les puits d'extraction et les carrières sont nécessaires pour aider à minimiser les impacts sur les communautés et l'environnement », a déclaré M. Stavropoulos.

Les faibles taux d'inspection pourraient être attribuables à une pénurie d'inspecteurs des agrégats chevronnés. En mai 2023, nous avons constaté qu'il n'y avait que 34 inspecteurs désignés dans l'ensemble de la province, et que près de la moitié d'entre eux détenaient leur titre depuis moins d'un an. En 2022, seulement 16 inspecteurs effectuaient des inspections sur le terrain. La moitié des 18 districts provinciaux comptaient chacun soit un inspecteur ou aucun.

Dans notre audit, seuls 35 % des sites d'extraction d'agrégats que nous avons examinés avaient été inspectés au cours des cinq années précédentes. En dépit du taux élevé de non-conformité, les inspecteurs renvoient rarement aux organismes d'application de la loi. De 2018 à 2022, seulement 36 à 52 % des sites inspectés chaque année étaient conformes. Au cours des cinq mêmes années, les inspecteurs ont renvoyé seulement 26 cas, soit moins de 1 % des quelque 3 400 infractions recensées pendant cette période, à des organismes d'application de la loi. Nous avons également relevé des cas où les exploitants avaient dépassé les limites d'extraction de plus de 1 000 %, mais le Ministère n'a pas fait d'enquête ni intenté de poursuite.

En dépit de la politique provinciale selon laquelle l'extraction d'agrégats est une utilisation provisoire des terres, le Ministère ne dispose d'aucun processus pour s'assurer que les puits et les carrières d'agrégats sont réhabilités peu après l'extraction. Nous avons constaté que 1 524 sites possédant un permis ou une licence valide étaient inactifs depuis au moins 10 ans. De ce nombre, on en compte 257 où il n'y a eu aucune extraction d'agrégats depuis plus de 25 ans. Il existe un risque que les exploitants de sites rechignent à entreprendre une réhabilitation au terme de leurs activités d'extraction d'agrégats.

« Le nombre limité d'inspections et de mesures d'application de la loi, ainsi que le manque d'inspecteurs expérimentés signifient que la province n'en fait pas assez pour maintenir un équilibre entre le besoin en agrégats pour la population croissante de l'Ontario et la nécessité de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation des agrégats sur l'environnement et les collectivités », a déclaré M. Stavropoulos.

-30-

..../2

Renseignements :
Becky Fong,
Gestionnaire, communications
stratégiques et mobilisation
becky.fong@auditor.on.ca
Cellulaire : 416-529 2099

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

𝕏 **@OntarioAuditor**

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.